

05/12/2017



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association Ten'Danse, domiciliée au : 148 avenue de la division Leclerc – 92290 Châtenay-Malabry

Les Bénévoles

Membres Adhérents (Conseil d'Administration):

Bureau élu par C.A. en son sein pour diriger l'association :

- Présidente : Gladys VENTRE
- Trésorière : Priscillia SALAMA
- Secrétaire : Sylvia RODIER

Soutien Administratif et Evènementiel :

- Adjointes : Liste et Fiche de poste établie par l'association, (signée par les membres adhérents du C.A.),
 - consultable en annexe 1.

Membres Adhérents (HORS C.A.):

- Assistante administrative-costume : Liste et procédure établie par l'association,
 - consultable en annexe 2.

Indépendant Non Adhérent :

- Webmaster/Maquettiste : Stéphane BILLAY
- Soutien coulisse Gala : recrutement chaque année pour le GALA Annuel
- Divers intervenants > liste établie auprès de la MAIF et archivée pour chaque évènementiel.

Les Salariés

- Professeur de danse modern-jazz/Chorégraphe : Mylène RABENJA
- animateurs groupes enfants Gala : recrutement chaque année pour le GALA Annuel
- Intervenant créatif/Scène Gala : recrutement chaque année pour le GALA Annuel

Contrat de travail établi par l'association, et signé par les salariés,

- consultable en comptabilité.

ASSOCIATION TEN'DANSE

148 avenue de la division Leclerc – 92290 Châtenay-Malabry
Tel. : 06 26 22 71 69 – Site : www.tendanse.fr – Email : td92@free.fr
Siret : 384 357 307 00048 APE : 913E



Les membres

1. **Admission de membres nouveaux** (article 5 des Statuts)

Les personnes désirant adhérer devront :

- assister à un cours test gratuit (au cours duquel le professeur observera leur niveau et déterminera ainsi le groupe auquel elles peuvent appartenir),
- remplir, dater et signer une fiche d'adhésion*
- signer le registre des autorisations*
- fournir un certificat médical de moins de 2 mois

*Pour les mineurs de moins de 18 ans, ce bulletin est rempli par le représentant légal.

Cette demande doit être acceptée par le Conseil d'Administration.

2. **Cotisation** (article 6 des Statuts)

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration de l'Association.

La cotisation annuelle doit être versée avant :

- **Lors de l'inscription** (1^{er} dépôt à partir du 01 octobre)
- ou **en 3 chèques (maximum) remis à l'inscription avec débit échelonné.**

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise.

Sur **justificatif uniquement** un remboursement partiel pourra être effectué en cas :

- De décès du membre. **(Certificat de décès)**
- De maladie longue durée. **(Certificat Médical)**
- D'incapacité à la discipline. **(Certificat Médical)**
- De perte d'emploi. **(Attestation Assedic)**
- Niveau trop bas **(Evaluation Professeur)**
- Déménagement amenant incapacité géographique **(Quittance nouvelle adresse)**

Le montant du remboursement est calculé au prorata de l'exercice de l'association (cotisation /10 mois x le nombre de mois restant après date du justificatif le « préavis » démarrant à réception de la pièce)

- Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, ou d'exclusion.

A défaut de rétractation dans les quinze jours (date de signature du bulletin d'adhésion), la demande est considérée avoir été acceptée et la cotisation due (sauf cas particuliers, cf cotisation > sur justificatif).

Attention : si l'association organise des préinscriptions avant le forum : ces préinscriptions sont évidemment soumises aux mêmes règles que les inscriptions (dans les 15 jours suivant le forum).

ASSOCIATION TEN'DANSE

148 avenue de la division Leclerc – 92290 Châtenay-Malabry
Tel. : 06 26 22 71 69 – Site : www.tendanse.fr – Email : td92@free.fr
Siret : 384 357 307 00048 APE : 913E



3. Exclusion

Conformément à l'**article 7** des statuts, un membre adhérent peut être exclu pour les motifs suivants:

- Non-présence aux cours.
- Matériel détérioré.
- Comportement dangereux.
- Propos désobligeants envers les autres membres.
- Comportement non conforme avec l'éthique de l'association.
- Non-respect des statuts et du règlement intérieur.
- Sur évaluation du professeur (*cas unique de remboursement au prorata des cours effectués*).

Celle-ci doit être prononcée par le Bureau et soumis en Assemblée Générale.

- Le membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée sera **convoqué par lettre recommandée avec AR.**
- Le courrier devra contenir le motif de la radiation, et être adressé quinze jours avant cette réunion.
- Il pourra se faire assister d'une personne de son choix afin de soumettre ces explications au bureau.

La **décision de la radiation** sera notifiée par lettre **recommandée avec AR.**

Dispositions diverses

GALA

En acceptant ce Règlement Intérieur, le membre (ou représentant légal) autorise l'association et les structures extérieures captatrices, pour la captation, diffusion/vente de tous supports (matériel/virtuel/réseaux sociaux...) de vidéos et photographies sur lequel il apparaît en cours, en séance et lors du Gala, dans le cas contraire, il lui appartient de se rendre méconnaissable, ou hors champs de captation (aucune réclamation quant à l'utilisation de l'image ne saurait être acceptée).

- Nous mettons à votre disposition un registre des autorisations lors des inscriptions afin de vous rappeler cet usage.

TENUE VESTIMENTAIRE

tenu obligatoire pour les adhérents des cours jusqu'à 8/11 ans :

- Legging ou pantalon jazz noir + chaussons noirs.

Surtout pas de collants sous tutu ou justaucorps avec cache cœur.

Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur est établi par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux statuts de l'association Ten'Danse, puis annoncé en Assemblée Générale ordinaire.

Il peut être modifié par l'Assemblée Générale sur proposition des membres.

Le nouveau règlement intérieur est disponible sous un délai de 15 jours suivant la date de dépôt en préfecture :

- sur le site internet : www.tendanse.fr,
- auprès du professeur de danse : Mylène RABENJA.

ASSOCIATION TEN'DANSE

148 avenue de la division Leclerc – 92290 Châtenay-Malabry
Tel. : 06 26 22 71 69 – Site : www.tendanse.fr – Email : td92@free.fr
Siret : 384 357 307 00048 APE : 913E



Annexe 1 du Règlement Intérieur

Fiche de poste établi par l'association Ten'Danse pour son C.A.

BUREAU :

Présidente : Gladys VENTRE gestion de la communication (ex : élaboration et mise à jour des supports de com, animation de réunions), gestion de la boîte mail et de la ligne téléphonique, gestion des intervenants externes (ex : caméraman, théâtre), participation créative divers cours et gala, (ex : final), collaboration webmaster/maquettiste pour la mise à jour site WEB et l'élaboration des supports gala et forum, représentante de l'association (ex : rendez-vous)...

Trésorière : Priscillia SALAMA gestion de la comptabilité et des actions commerciales (ex : bilan/gestion du personnel/tableaux-affiches ventes), présentation comptable en AG, gestion du courrier siège social, gestion des points juridiques (ex : statut, Règlement Intérieur), gestion des photos, gestion de la page fan Facebook et Twitter...

Secrétaire : Sylvia RODIER gestion du secrétariat (ex : convocation/conduite synthèse gala), gestion des retours, stockage et vérification : fiche Inscriptions et certificats Médicaux,

Gestion partagée à 3 et/ou partiellement déléguée aux soutiens : préparation des réunions (forum, rentrée, AG, gala / AG extraordinaire) et rédaction des CR/PV, élaboration des dossiers subventions, suivi des inscriptions (mise à jour tableau adhérents, création d'étiquettes, envoi de sms, mails, courriers...), tableau répétitions...

Validation de 2/3 Membres du BUREAU indispensable pour réalisation.

Soutien Administratif et Evènementiel :

- **Soutien Ponctuel : Caroline GOEPP**, renfort administratif et évènementiel

Gestion référent de groupe : TOUS les membres du C.A. saisie tableau inscription, prépa. enveloppes dépôts cotisations, prépa. enveloppes entrées gala, pré-inscriptions par correspondance à l'adresse postale du référent, gestion révision en vidéo,...

Je reconnais avoir pris connaissance :

- des Statuts de l'association
- de son Règlement Intérieur
- de sa Fiche de poste de membre adhérent du bureau

et en accepter les conditions

ASSOCIATION TEN'DANSE



Annexe 2 du Règlement Intérieur : Procédure Costumes + accessoires pour Gala

Texte R.I. : la cotisation versée par les adhérents inclus une participation forfaitaire pour l'achat de leur costume dont le montant sera fixé chaque année en AG en fonction du résultat de l'année précédente et des prévisions de l'année à venir.

Un complément pourra leur être demandé. Ainsi, ils pourront garder les costumes après le gala.

Budget d'environ :

40€/élève cours adultes (cotisations 260/290€)

25€/élève cours enfants (cotisations 200/230€)

> le dépassement de ce budget (surplus) sera divisé par le nombre d'élève de chaque groupe.

Sont comptabilisés dans les achats de costumes uniquement les demandes spécifiques.

les pièces « dites » classiques

(ex : jean bleu ordinaire, tennis, tee shirt blanc, ...

que tout le monde est supposé posséder,

ne seront pas incluses dans ce calcul.

(> sauf cas exceptionnel si 1 adhérent ex : danseuse qui n'a pas de jean et n'en aura jamais l'utilité dans ce cas POSSIBILITE de participation partielle pour ELLE dans cet investissement...)

Les pièces « qui pourraient être » classiques

(ex : jean blanc, short noir, à évaluer selon le nombre d'adhérents ne considérant pas ces pièces comme classiques et ne les achetant que pour T'D...)

Le Compte de résultat ainsi que le budget prévisionnel restent déterminant dans ces choix qui seront donc validé par la responsable comptabilité.

Le choix des costumes est fait par la chorégraphe, avec le soutien des Assistantes Administratives-Costumes A.A.C. (qui bénéficieront ainsi d'une réduction sur leur cotisation pour ce poste).

La validation des devis se fera par le CA lorsqu'il aura tous les éléments nécessaires.

Budget global provisionné par la trésorière de l'association.

 attribution des groupes par la chorégraphe

les A.A.C. seront en charge de :

- prospecter (magasin/internet/catalogues...)

en cohérence avec le thème des danses et sous réserve de validation du professeur.

- demander et transmettre à la trésorière tous les « devis » > tableau Excel prévisionnel des dépenses en fonctions des propositions + présentation Power Point des choix.

AU PLUS TARD 4 mois avant gala

Une fois les Budget validé par CA + AG :

La responsable comptabilité remettra aux A.A.C. une avance correspondant aux estimations reçues.

Ensuite elles devront :

- commander et envoyer les paiements
- réceptionner et pointer les commandes
(si échange prévoir pour réception définitive au plus tard **1 mois ½ avant gala pour les photos**)
- distribuer celles-ci (avec tableau émargement de distribution)

SI PARTICIPATION FAMILLES :

- encaisser le surplus calculé /groupe par la trésorière et présenté en AG.

(> distribution du costume si paiement + émargement du tableau)

- Remplir une note de frais (> mise à jour du tableau présenté en AG avec frais réel, avec colonne référence facture avec Initiales de la responsable de cette commande et chacune numérote ses factures) > factures à agraffer au dos
- Transmettre la note de frais à la trésorière une fois Définitives



Pour les commandes "test", prendre connaissance des délais de retour afin de ne pas les dépasser (si dépassement « cas exceptionnel » penser à remettre les articles à la présidente pour stockage des costumes Ten'Danse.